

CODE DE CONDUITE

Objectif

INTERSOS est une organisation humanitaire en première ligne dans les situations d'urgence, portant assistance aux victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles et d'exclusion extrême, avec une attention particulière à la protection des personnes les plus vulnérables.

Tous les membres du personnel d'INTERSOS sont des représentants de l'Organisation et sont personnellement et collectivement responsables du respect et de la promotion des normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite professionnelle, conformément au mandat, aux convictions et aux valeurs d'INTERSOS.

Les règles énoncées dans le Code de conduite visent à promouvoir l'égalité, la justice, la paix, la solidarité et à assurer le respect de chaque être humain, afin de remplir le mandat d'INTERSOS qui est d'aider, avec intégrité et crédibilité, tous ceux qui sont dans le besoin ou la détresse.

Portée et application

Le Code de conduite d'INTERSOS est un document contraignant qui fait partie des conditions d'emploi de l'ensemble du personnel. Les normes énoncées dans ce Code de conduite sont obligatoires et leur respect intégral est attendu en toutes circonstances. Afin de confirmer leur compréhension et leur acceptation du Code de conduite, tous les membres du personnel d'INTERSOS sont tenus de signer ce document avant de commencer à travailler avec INTERSOS et ensuite une fois par an. Tous les membres du personnel sont tenus de lire et de comprendre pleinement le contenu du document et de soulever toute question auprès de leur supérieur ou d'un membre de l'équipe des ressources humaines. Tout manquement aux normes du Code de conduite fera l'objet d'un examen, d'une enquête, d'une éventuelle action disciplinaire, d'un licenciement ou même d'une action en justice, conformément à la politique disciplinaire d'INTERSOS. Tous les employés de l'Organisation ont le devoir de signaler toute infraction à ce Code à leur supérieur hiérarchique ou par le biais des mécanismes de signalement établis par INTERSOS. Le personnel de l'Organisation a également le devoir d'informer les bénéficiaires et les autres personnes avec lesquelles INTERSOS travaille du Code de conduite, que le personnel d'INTERSOS doit respecter, y compris comment et à qui ils peuvent signaler toute faute ou tout manquement commis par le personnel de l'Organisation. Tous les rapports et toutes les préoccupations seront pleinement pris en compte et traités avec discrétion. INTERSOS prendra toutes les mesures nécessaires contre toute forme de représailles subies par le personnel ou d'autres personnes signalant d'éventuelles violations de ce Code.

Le Code de conduite s'applique à tous ceux qui représentent INTERSOS (au cours de leur vie professionnelle ou personnelle), ce qui inclut les employés, les stagiaires, les bénévoles, les consultants, les contractants, les membres du Conseil d'administration, ainsi que les conjoints/partenaires accompagnants et les membres de la famille du personnel international. À chaque fois que des employés ou du personnel sont mentionnés dans ce document, il s'agit de tous ces groupes de personnes. Les partenaires et fournisseurs d'INTERSOS seront également invités à signer une copie du Code de conduite lorsqu'ils concluront un accord de partenariat avec INTERSOS, ou à fournir leur propre Code de conduite qui répond aux normes minimales d'INTERSOS.

Normes de conduite

- 1. Je serai indépendant et j'adhérerai à tout moment aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme.**
 - Je m'engage à être indépendant de tout objectif politique, économique, militaire ou autre dans l'accomplissement de mon travail. Je m'assure que ma conduite est conforme au cadre des droits de l'homme auquel INTERSOS adhère.
- 2. Je ferai preuve de transparence en exerçant mes fonctions et en menant ma vie privée de manière à éviter d'éventuels conflits d'intérêts.**
 - Je n'abuserai pas de ma position d'employé d'INTERSOS en demandant un service ou une faveur à d'autres personnes en échange de l'aide d'INTERSOS.
- 3. Je serai professionnelle et veillerai à ce que ma conduite soit, et soit perçue comme étant, de la plus haute qualité.**
 - Je ne participerai pas sciemment à des activités trompeuses, mensongères ou illégales et je veillerai à ce que ma conduite ne jette pas le discrédit sur INTERSOS et ne compromette pas ma capacité à assumer la fonction pour laquelle je suis employé.
- 4. Je m'abstiendrai de toute forme de harcèlement, de discrimination, d'abus sexuel, physique ou verbal, d'intimidation ou d'exploitation.**
 - Je m'abstiendrai de toute forme d'intimidation (bullying), de harcèlement, d'abus (physique, sexuel ou verbal), d'intimidation, d'humiliation, de dégradation ou d'exploitation, ou de toute autre forme de violation des droits d'autrui, y compris en ce qui concerne la traite des êtres humains.
- 5. Je serai impartial et ne me laisserai pas influencer par des considérations ou des sentiments personnels.**
 - Je fournirai une aide humanitaire uniquement en fonction des besoins, sans discrimination, et je traiterai toutes les personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation de manière équitable, avec respect et dignité.
- 6. Je serai sensible aux cultures locales et attentif aux capacités locales.**
 - Je respecterai les coutumes et les règles du pays ou du contexte dans lequel je me trouve et j'impliquerai la population et les partenaires locaux dans la conception et la mise en œuvre des actions, le développement et le renforcement de leurs capacités et de leur expertise.
- 7. Je serai responsable de l'utilisation des informations, de l'équipement, de l'argent et des ressources auxquels j'ai accès en raison de mon emploi auprès d'INTERSOS.**
 - Je m'engage à utiliser les biens et les ressources qui me sont confiés de manière responsable et à protéger à tout moment l'argent et les biens d'INTERSOS contre le vol, l'utilisation non autorisée et contraire à l'éthique ou tout autre dommage.
- 8. Je protégerai la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être de tous les employés, bénévoles et sous-traitants d'INTERSOS.**

- Je me conformerai à toutes les exigences de l'organisation en matière de santé, de sûreté et de sécurité et je ne porterai ni ne posséderai aucune arme.

9. Je signalerai tout incident, toute préoccupation ou tout soupçon concernant des infractions au présent Code.

- Je porterai à l'attention du responsable concerné ou d'un membre de l'équipe des ressources humaines, ou par le biais du processus de signalement au niveau de la mission, tout abus, préoccupation ou incident potentiel dont je suis témoin, dont j'ai connaissance ou que je soupçonne et qui semble enfreindre les normes contenues dans le présent Code.

Je confirme que j'ai lu attentivement et compris le Code de conduite d'INTERSOS et que je m'y conformerai pendant toute la période où je travaillerai pour INTERSOS, où je serai associé à INTERSOS et où je le représenterai. Je comprends que la violation de l'un des principes susmentionnés, ainsi que de ceux contenus dans le cadre de la sauvegarde et des politiques associées énumérées ci-dessous, peut, selon le degré de gravité, donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Le cadre de sauvegarde d'INTERSOS et les politiques associées :

- La sauvegarde de l'enfant
- La protection contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels
- La dignité au travail
- Lutte contre l'esclavage moderne
- L'égalité des chances
- Les images éthiques
- La faute professionnelle
- La dénonciation et l'enquête
- Le conflit d'intérêts
- La protection de l'environnement
- La protection des données

Pour acceptation

Nom :	
Signature :	
Date :	